MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

Le C2D, un partenariat au service du développement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C2D 2013-2015

Notice explicative sur les conditions de sélection des candidats à une bourse de Doctorat ou de Master dans le cadre de la mise en œuvre du lot N°4 du projet AMRUGE-CI (Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire)

SESSION 2013

SOMMAIRE

1. Introduction.…….....3
2. Objectifs…….....4
3. Présentation succincte du projet AMRUGE-CI et des thématiques prioritaires……..
sur lesquelles porteront l'appel à candidatures ……..…….……5
4. Composition du jury mixte franco-ivoirien d'attribution de bourses.....9
5. Conditions de candidature et public cible pour les bourses de thèse de Doctorat.....10
5.1 Conditions de réalisation de la thèse.....11
5.2 Responsabilités…….....12
5.2.1 Engagement du candidat.……. 12
5.2.2 Engagement de l'établissement d'accueil.....12
5.2.3 Engagement de l'établissement d'origine.....13
5.2.4 Engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre……...
du projet AMRUGE-CI……..14
5.3 Procédure de sélection et de renouvellement…….……14
5.4 Procédure de suivi et d'intégration du candidat après la soutenance de thèse…15
6 Conditions de candidature et public cible pour les bourses de Master…….…….15
6.1 Conditions de réalisation du Master…….…….……...16
6.2 Responsabilités…….……16
6.2.1 Engagement du candidat ……...16
6.2.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre……...
du projet AMRUGE-CI……..17

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Désendettement et de Développement en Côte d'Ivoire, mécanisme de conversion de la dette en crédits d'investissement, la France a décidé d'apporter son appui à la modernisation et à la restructuration du système ivoirien d'enseignement supérieur et de recherche, qui constitue l'un des points d'application du secteur Education/Formation/Emploi, retenu dans le premier exercice du C2D d'une durée de 3 ans. Le volet relatif au sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, est constitué de deux sous-composantes. La première est intitulée «Moderniser les formations d'ingénieurs et réformer la gestion de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) » et la deuxième sous-composante «Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire (AMRUGE-CI)».

C'est dans le cadre de ce projet qu'un appel à candidatures pour l'attribution des bourses de Doctorat et de Master, est organisé. En plus de l'objectif de renforcement des ressources humaines, ce programme de bourses de Doctorat et de Master du projet AMRUGE-CI vise à encourager les partenariats internationaux de formation et de recherche entre établissements/laboratoires ivoiriens et des établissements homologues notamment dans l'espace francophone de la sous-région ouest-africaine et en France. L'existence de tels partenariats entre UFR/laboratoires d'origine et d'accueil est un élément qui sera favorablement apprécié lors de l'évaluation des dossiers de candidatures. Selon les durées des formations sollicitées, l'ordre de grandeurs du nombre de bourses octroyées est de 50 pour les bourses de Doctorat et 20 pour les bourses de Master.

La recevabilité des dossiers de candidature est étudiée sur la base d'un formulaire unique (disponible sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire) à renseigner par le candidat. Dans ce formulaire figure la liste des pièces constitutives du dossier. Pour apprécier la pertinence des demandes de bourses, la phase de sélection des candidats passe par une audition des différents candidats dont les dossiers auront été jugés recevables, devant un jury franco-ivoirien comprenant des représentants du Ministère de Tutelle, du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, des Universités et des Grandes Ecoles. Cette procédure permet dans la transparence, de sélectionner les meilleurs candidats en cohérence avec les thématiques prioritaires identifiées par les enseignants chercheurs et chercheurs ivoiriens.

Chaque candidat à une bourse de thèse de Doctorat ou de Master, sera évalué individuellement lors d'un entretien avec le jury mixte franco-ivoirien. Chaque membre du jury aura à sa disposition un document synthétique reprenant les éléments essentiels figurant dans le dossier des candidats. Au cours de la phase d'audition des candidats, l'intérêt du sujet de thèse de Doctorat ou de la formation en Master sollicitée, les conditions de déroulement de la formation en termes d'encadrement, de partenariat universitaire fiable et surtout les perspectives professionnelles à l'issue de la formation, feront l'objet d'échanges entre chaque candidat et les membres du jury. Les projets d'encadrement des boursiers qui s'insèrent dans un partenariat plus large entre établissements homologues, destinés à développer les capacités d'enseignement et de recherche (projets communs de formation et de recherche, publications conjointes, etc …), seront positivement appréciés par les membres du jury. L'appréciation finale de la prestation de chaque candidat par les membres du Jury sera portée sur une grille d'évaluation avec un barème préalablement établi.

Un procès-verbal dans le lequel figurera un classement par ordre de mérite et pour chacune des thématiques prioritaires, fera l'objet d'une signature conjointe des deux co-Présidents du jury mixte franco-ivoirien. Sur la base de cette liste par ordre de mérite des candidats par thématique prioritaire, le nombre de ceux définitivement retenus, sera fonction des arbitrages du Jury en fonction du nombre de bourses potentielles prévues dans le cadre de la mise en œuvre du lot N°4 du projet AMRUGE-CI.

2. Objectifs

Les bourses de formation doctorale et de Master accordées dans le cadre du projet AMRUGE-CI du C2D ont pour objectifs de :

- renforcer les capacités d'enseignement et de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Côte d'Ivoire ;
- soutenir des opérations de recherche de qualité sur des sujets en liaison directe avec le développement de la Côte d'Ivoire et de la région Ouest Africaine ;
- développer les compétences scientifiques dans des laboratoires de recherche en Côte d'Ivoire, en liaison avec les partenaires universitaires français et de la sous-région Ouest Africaine ;

- favoriser les échanges scientifiques entre établissements français et ivoiriens de recherche et d'enseignement supérieur ;
- accompagner les étudiants pour des formations en Master.

Ces bourses sont destinées aux étudiants et enseignants déjà en poste ou non, dans les établissements ivoiriens d'enseignement supérieur.

L'allocation mensuelle de bourse, la couverture sociale, les frais de formation par année, le titre de transport vers le laboratoire d'accueil ou l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil, ainsi que les frais de gestion de la bourse par l'opérateur Campus France, sont à la charge du projet AMRUGE-CI.

A la demande du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par un courrier en date du 5 août 2013, adressé à l'Ambassadeur de France, compte tenu de son expertise, le service des bourses de l'Ambassade de France se chargera en liaison avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du dispositif organisationnel de sélection des candidats et du suivi de l'interaction avec l'opérateur Campus France pour la mise en route des boursiers.

3. Présentation succincte du projet AMRUGE-CI et des thématiques prioritaires sur lesquelles porteront l'appel à candidatures

Le projet AMRUGE-CI a pour objectif général, par une restauration et modernisation des capacités de formation notamment pour les filières considérées comme prioritaires, de créer des conditions propices au développement du système d'enseignement supérieur et de recherche, en adéquation avec les standards internationaux. Il s'agit d'accompagner la généralisation de la mise en place du système académique LMD dans tous les établissements d'enseignement supérieur avec les préalables, compte tenu du contexte, relatifs aux renforcements des ressources humaines, des capacités informatiques, documentaires et de recherche.

Il est composé de 4 volets correspondant dans la phase de mise en œuvre, à 4 lots différents :

- **Volet 1- Lot N°1:** ***« Ingénierie de formation et pédagogique »***

- **Volet 2- Lot N°2:** « ***Renforcement des capacités informatiques des établissements publics d'enseignement supérieur"***

- ***Volet 3- Lot N°3 : « Renforcement des capacités documentaires en liaison avec la mise en place du LMD »***

- ***<u>Volet 4- Lot N°4 : « Renforcement des capacités de recherche et des ressources humaines»</u>***

Pour plus d'efficience, il a été convenu dans cette première phase du C2D, compte tenu de la durée relativement courte (3 ans) d'orienter le financement dédié au lot N°4 vers deux domaines de formation : Sciences de la Santé et Sciences et Technologie. L'objectif affiché est celui de renforcer les capacités de recherche et de ressources humaines des deux pôles de compétences de recherche Santé et Technologies. Aussi avait-t-il été prévu pour ces deux pôles de recherche, d'organiser un atelier d'identification des thématiques prioritaires qui devront être les points d'ancrage de la mise en œuvre du lot N°4 du projet AMRUGE-CI. Cet atelier d'identification des thématiques prioritaires a effectivement été organisé les 13 et 14 mai 2013, conjointement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'Ambassade de France dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet AGURES (Appui à la Gouvernance Universitaire et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur).

Les résultats de cet atelier ont permis, pour chacun des deux pôles retenus, d'identifier les thématiques prioritaires de recherche suivantes :

Pôle de Recherche Santé :

- Maladies émergentes et ré-émergentes (MEREM)
- Santé et Environnement

  A partir de ces deux thématiques prioritaires, des sous-thématiques ont été identifiées et l'appel à candidatures pour les bourses de Doctorat et de Master pour le pôle de recherche Santé concernera les sous-thématiques identifiées, à savoir :

  - Prévention
  - Epidémiologie
  - Moyens diagnostic et prise en charge

- Réservoirs et vecteurs
- Agents pathogènes
- Recherche clinique et épidémiologique
- Modélisation
- Etudes sociologiques et anthropologiques
- Etudes socio-économiques et juridiques
- Pollution et environnement
- Substances bioactives
- Nutrition
- Maladies dégénératives
- Addiction et pathologies

Pôle de Recherche Technologies :

Les travaux en commission pour le pôle technologies ont permis d'identifier 6 thématiques transversales autour desquelles ont été proposés des projets de recherche dont la mise en œuvre dans le cadre du C2D pourrait susciter des partenariats pour des co-directions de thèse de Doctorat. Les bourses de Doctorat et de Master qui seront attribuées dans le cadre du projet AMRUGE-CI pour le pôle de recherche Technologies concerneront ces thématiques prioritaires ainsi que les sujets sur lesquels porteront les projets de recherche proposés. Il s'agit des thématiques et des projets suivants :

- ***Thématique 1 : Technique de développement et de formulation des biomolécules***
  - ***Projet 1 : Mise*** au point de biomolécules pour la lutte contre les diarrhées saisonnières des petits ruminants
  - ***Projet 2 :*** Techniques de développement et de formulation de biomolécules pour la fertilisation et la phytoprotection des cultures d'igname et de cacao

- ***Thématique 2 : Biodiversité et sécurité alimentaire***
  - ***Projet 1 :*** Nouvelles technologies de mise au point de structures d'élevage de poissons et de crustacés et de fabrication d'aliments
  - ***Projet 2 :*** Mise au point de matériels biologiques pour la lutte contre les pests et la conservation des denrées alimentaires végétales

- ***Projet 3 :*** Nouvelle approche de la fermentation du cacao et de l'attiéké de Côte d'Ivoire par l'utilisation de souches microbiennes de types starters
- ***Projet 4 :*** Amélioration des technologies de transformation et de conservation des denrées alimentaires
- ***Projet 5 :*** Conception et développement de machines agricoles

- ***Thématique 3 : Matériaux***
  - ***Projet 1 :*** Elaboration et étude de verres bioactifs
  - ***Projet 2 :*** Stabilisation de terre avec des bases pour la construction d'habitats économiques
  - ***Projet 3 :*** Elaboration de carreaux de revêtement à partir d'argiles
  - ***Projet 4 :*** Recyclage des matières plastiques par l'élaboration de matériaux composites plastiques/fibres végétales et plastiques/céramiques
  - ***Projet 5 :*** Matériaux et nanosciences : élaboration, caractérisation, modélisation et valorisation

- ***Thématique 4 : Technologies Minières et énergétiques***
  - ***Projet 1 :*** Vulgarisation des technologies solaires et éoliennes pour le confort, le développement rural et la santé animale et humaine
  - ***Projet 2 :*** Vulgarisation de la thermoélectricité pour la réfrigération
  - ***Projet 3 :*** Vulgarisation des technologies et techniques d'exploitation minières
  - ***Projet 4 :*** Développement de pompe hydraulique villageoise à motricité humaine et solaire

- ***Thématique 5 : Technologies de l'Information et de la Communication***
  - ***Projet 1 :*** Conception d'un équipement automatisé pour le diagnostic du paludisme
  - ***Projet 2 :*** Développement de systèmes d'identification par radio fréquence (RFID) et domotique
  - ***Projet 3 :*** Développement des techniques spectrales pour l'amélioration de l'identification des personnes et d'objets

- ***Thématique 6 : Eaux et environnement***

- ***Projet 1 :*** Dynamique du carbone organique des sols en vue de la régénération de leurs fertilités pour la sécurité alimentaire, la rétention des nutriments, de l'eau, la biodiversité et les services systémiques
- ***Projet 2 :*** Mise au point de nouveaux procédés physique, chimique et biologique de traitement des eaux contaminées
- ***Projet 3 :*** Procédés d'inhibition de la corrosion des ouvrages métalliques par des inhibiteurs organiques, des extraits de plantes et des vitamines
- ***Projet 4 :*** Développement d'outils de surveillance et de prévention des feux de brousses
- ***Projet 5 :*** Bioconversion et transformation des déchets en produits de hautes valeurs ajoutées

4. Composition du jury mixte franco-ivoirien d'attribution de bourses :

Pour la partie ivoirienne :

- Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et des Œuvres Universitaires (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)
  Co-Président du Jury.

- Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).

- le Représentant de la Conférence des Présidents des universités publiques de Côte d'Ivoire, désigné par le Président de la Conférence des Présidents des Universités Publiques de Côte d'Ivoire.

- Le Représentant de la Direction des Bourses
  (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).

- le Représentant de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET-BOIGNY, désigné par le Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET-BOIGNY;

- Le Responsable de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ou son représentant.

Pour la partie française :

- Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
  Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
  Co-Président du Jury

- L'Expert Technique International, Chef du projet d'Appui à la Gouvernance Universitaire et à la Réforme de l'Enseignement Supérieur (AGURES),
  Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France

- La gestionnaire des Bourses
  Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France

- Le Responsable Campus France Abidjan,
  Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France

- Un Représentant de l'Agence Française de Développement, en tant qu'observateur.

5. Conditions de candidature et public cible pour les bourses de thèse de Doctorat

Les candidats à une bourse de thèse de Doctorat doivent :

- être titulaires d'un DEA, d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être francophone ;
- avoir moins de 40 ans pour les étudiants non encore intégrés dans le corps des enseignants du supérieur (renouvellement du corps enseignant) ;
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle attribuée par le projet AMRUGE-CI.

5.1 Conditions de réalisation de la thèse de Doctorat

Les bourses de thèse de Doctorat octroyées dans le cadre du projet AMRUGE-CI, sont des bourses de thèses par alternance. Elles sont réalisées sous la tutelle d'un établissement d'accueil en France ou dans la région Ouest Africaine et d'un laboratoire référent en Côte d'Ivoire ayant tous deux accepté la candidature de l'étudiant et donné un avis motivé sur l'intérêt du sujet de thèse de Doctorat.

Le soutien du projet AMRUGE-CI prévoit la prise en charge :

- de trois séjours de **5 mois maximum** par an sur une durée de **3 ans maximum**. A l'issue des 15 mois financés par le projet AMRUGE-CI, aucun séjour supplémentaire, pris en charge par le projet ne sera possible dans le laboratoire ou l'établissement d'accueil à l'étranger;

- des frais de mission de courte durée (2 semaines maximum) d'encadrement des co-directeurs de thèse. Cette prise en charge ne peut être programmée qu'une seule fois pour chacun des Co-Directeurs (en deuxième année de thèse pour le co-Directeur Ivoirien, et pour la soutenance de thèse pour le co-Directeur du laboratoire d'accueil) ;

L'opérateur Campus France sera chargé de la gestion de la bourse tout au long de la formation.

Ce dispositif de bourse de thèse de Doctorat par alternance ne prévoit pas la prise en charge des frais de formation du doctorant en Côte d'Ivoire.

Toutes les soutenances de thèse seront **impérativement organisées en Côte d'Ivoire**.

Le renouvellement de la bourse de thèse d'un séjour à l'autre est soumis à conditions détaillées plus loin.

5.2 Responsabilités

5.2.1 Engagement du candidat

Le candidat s'engage à

- envoyer à l'établissement d'origine (Directeur du laboratoire d'origine) via son directeur de thèse de Doctorat et au plus tard le 15 septembre de chacune des années où il est soutenu par un financement AMRUGE-CI, un rapport de l'état d'avancement de ses activités de recherche et d'enseignement.
- l'issue de la thèse de Doctorat à revenir en Côte d'Ivoire. Un engagement écrit sera fourni dans le dossier de candidature. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour le remboursement intégral des frais de formation, pour les candidats qui, à l'issue de leur thèse de Doctorat, ne respecteraient pas leur engagement de retour en Côte d'Ivoire.
- L'étudiant s'engage à ne pas prendre d'autres charges d'enseignement en dehors de celles qui lui seront attribuées par l'établissement d'origine en Côte d'Ivoire.

5.2.2 Engagement de l'établissement d'accueil

L'établissement d'accueil en France ou dans la sous-région doit :

- Pouvoir justifier de sa capacité à encadrer la thèse de Doctorat par alternance

- S'engager à notifier au MESRS (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) au plus tard le 15 octobre de l'année ***n*** de la thèse un avis sur l'état d'avancement des recherches, sur la capacité de l'étudiant en thèse à poursuivre ses recherches et sur les dates souhaitées de séjour pour l'année budgétaire ***n+1***

- Signaler au MESRS (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) les difficultés rencontrées au cours de la thèse qui auraient une conséquence sur la qualité de sa réalisation.

5.2.3 Engagement de l'établissement d'origine

L'établissement d'origine s'engage à :

Avant l'admission des candidats en thèse de Doctorat :

- fournir un avis motivé justifiant la sélection des candidats par l'établissement. Cet avis devra prendre en compte les priorités de l'établissement en matière de recherche et les qualités scientifiques du candidat,

- fournir en cohérence avec les objectifs fixés en 5.4, une attestation d'engagement à recruter le candidat à l'issue de sa thèse dans l'établissement d'origine, si l'objectif affiché de la formation, est le renforcement du corps enseignant de l'établissement.

Après l'admission en thèse d'un candidat à

- prendre les dispositions pour mettre l'étudiant en thèse de Doctorat dans les meilleures conditions de poursuite de ses travaux de recherche en Côte d'Ivoire.

- Envoyer au MESRS (Direction Générale de l'Enseignement Supérieure) au plus tard le 15 Octobre de l'année ***n***
    - un avis sur l'état d'avancement des travaux de recherche du Doctorant et éventuellement,
    - un avis sur l'exécution des charges d'enseignement et autres, demandées au Doctorant.

Après la soutenance de thèse,

- le co-Directeur de thèse, en liaison avec le Chef d'établissement s'engage à faire un point sur la procédure d'intégration dans le corps des enseignants du supérieur, ou des démarches réalisées avec l'étudiant titulaire du Doctorat pour son insertion professionnelle, au MESRS.

5.2.4 Engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI

Il s'agit :

- d'organiser en liaison avec le projet FSP AGURES de l'Ambassade de France la procédure de sélection des candidats aux bourses de Doctorat et de Master (Dossier de candidature, appel à candidatures, phase de sélection par un jury mixte franco-ivoirien, …);

- de Notifier à l'établissement d'accueil en France, à l'établissement d'origine et à l'étudiant en thèse de Doctorat l'acceptation d'une bourse nouvelle, ou la période de renouvellement acceptée.

5.3 Procédure de sélection et de renouvellement

Le jury mixte franco-ivoirien d'attribution de bourses déterminera à l'issue des auditions des candidats, un classement selon les critères suivants qui tiennent compte :

- des thématiques prioritaires identifiées par les enseignants chercheurs et chercheurs ivoiriens ;
- du respect des règles de candidature (cf. dossier de candidature);
- de l'intérêt scientifique du sujet et de son orientation par rapport au développement de la Côte d'Ivoire ;
- de l'intérêt de l'établissement d'accueil en France ou dans la région pour le sujet et les perspectives de collaboration ;
- des perspectives professionnelles à l'issue de la thèse et
- des conditions d'encadrement de la thèse à l'étranger et en Côte d'Ivoire.

Une fois la bourse accordée, le service des bourses du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France chargé de la mise en route en liaison avec l'opérateur Campus France et du suivi des étudiants, examinera les demandes de renouvellement par rapport à:

- l'état d'avancement des travaux de thèse de Doctorat établi par le candidat ;
- l'avis de l'un des deux Co-directeurs de thèse ;
- l'avis de la plus haute autorité de l'établissement d'origine.

5.4 Procédure de suivi d'intégration du candidat après la soutenance de thèse

L'établissement d'origine fournira à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, au conseil scientifique de l'établissement d'origine et au Service des bourses de l'Ambassade de France, une fiche de suivi du candidat mentionnant les activités de recherche et d'enseignement une année après la soutenance de la thèse du bénéficiaire.

6 Conditions de candidature et public cible pour les bourses de Master

Pour faire acte de candidature pour une bourse de Master, le candidat doit :

- présenter à la date de sa candidature une attestation d'inscription ou de pré-inscription délivrée par l'établissement d'accueil. Si l'établissement d'accueil est en France, les démarches concernant la pré-inscription devront se faire en liaison avec Campus France Côte d'Ivoire ;
- pour une inscription en première année de Master (Master 1), être titulaire d'une licence (ou d'un diplôme jugé équivalent par l'établissement d'accueil);
- pour une inscription en deuxième année de Master (Master 2), être titulaire d'une maîtrise (ou d'un diplôme jugé équivalent par l'établissement d'accueil). Il convient de mentionner que certains établissements d'accueil en France exigent des candidats titulaires d'une maîtrise (diplôme hors LMD) de s'inscrire en première année de Master ;
- être francophone ;
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle accordée dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI.

6.1 Conditions de réalisation du Master

Le soutien du projet AMRUGE-CI prévoit la prise en charge :

- Aussi bien pour la première que pour la deuxième année du Master, de deux semestres d'une année académique dans le système LMD. Aucun engagement du projet ne pourra être pris pour un financement éventuel en vue de la poursuite de la formation ;
- Le financement des deux semestres de la deuxième année (M2), sera fonction des résultats obtenus par l'étudiant au cours de la première année. La validation des deux premiers semestres, par la capitalisation des 60 premiers crédits d'évaluation, est impérative.

Une fois la bourse accordée, le service des bourses du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, chargé de la mise en route en liaison avec l'opérateur Campus France et du suivi des étudiants, examinera les demandes éventuelles de renouvellement.

6.2 Responsabilités

6.2.1 Engagement du candidat

Le candidat s'engage à :

- envoyer à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, au conseil scientifique de l'établissement d'origine et au Service des bourses de l'Ambassade de France, le mémoire de soutenance du Master au plus tard le 15 septembre de l'année suivant la fin de sa formation ;
- revenir en Côte d'Ivoire et tenir informé la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, des dispositions prises pour son insertion professionnelle ou éventuellement la poursuite de sa formation dans le cadre d'une thèse de Doctorat. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour le remboursement intégral des frais de formation, pour les candidats qui, à l'issue de leur formation, ne respecteraient pas leur engagement de retour pour servir en Côte d'Ivoire pour une durée minimale de 10 ans.

6.2.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI

Il s'agit :

- d'organiser en liaison avec le projet FSP AGURES de l'Ambassade de France la procédure de sélection des candidats aux bourses de Master (Dossier de candidature, appel à candidatures, phase de sélection par un jury mixte franco-ivoirien, …);

- de Notifier à l'établissement d'accueil en France, à l'établissement d'origine et à l'étudiant en Master l'attribution d'une bourse nouvelle, ou d'une bourse pour la poursuite de la formation en Master deuxième année.

Dépôt des dossiers de candidatures :

La date limite de clôture de cet appel à candidatures est fixée au ***lundi 30 septembre 2013 à 12 heures précises*** (dépôt des dossiers au service des bourses du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France).